



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION DES PRESTATAIRES ET DIVERS FOURNISSEURS DU FNM AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Dans le cadre de la constitution du répertoire de ses potentiels prestataires et fournisseurs pour le compte du premier semestre de la gestion 2026, la Direction Générale du Fonds National de la Microfinance (FNM), lance le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sélection des personnes physiques et morales (Cabinets/Bureaux d'Etudes, PME, ONG, Fournisseurs, Prestataires de services et de biens, Sociétés, Etablissements, Consultants individuels) en vue de constituer le répertoire de prestataires potentiels au titre de l'année 2026.

Les principaux domaines concernés sont les suivants :

I- FOURNITURES DE BIENS ET DE SERVICES

1. Fournitures de bureau ;
2. Consommables informatiques et bureautiques ;
3. Matériels et Mobiliers de bureaux ;
4. Matériels informatiques ;
5. Matériels Roulants (Auto/Motos) ;
6. Pièces détachées et pneumatiques ;
7. Matériels électroménagers et Droguerie ;
8. Quincaillerie et matériaux de construction ;
9. Matériel audio-visuel et de télécommunication ; VSAT et connexion ;
10. Communications diverses ;
11. Entretien et nettoyage du bâtiment ;
12. Désinsectification et dératification des bâtiments.



II- ETUDES ET ASSISTANCE

Tout bureau d'études, Cabinets de consultants ou Consultants individuels spécialisés en :

1. Audit comptable et financier ;
2. Audit/Etudes/Evaluation Système d'Information de Gestion ;
3. Appui/Assistance/Ingénierie informatique ;
4. Appui/Conseils/Assistance Finance Digitale ;
5. Assistance et suivi des projets de finance digitale
6. Etudes et contrôles techniques/Etudes et recherches/
Enquêtes/Suivi-évaluation ;
7. Appui/Conseil/Assistance dans les procédures de passation des marchés ;
8. Appui/Conseils/Assistance dans les domaines de la Comptabilité GHADA, matière, fiscalité, finance et Microfinance ;
9. Appui/Conseils/Assistance dans la gestion des Ressources Humaines ;
10. Appui/Conseils/Assistance juridique ;
11. Structuration et renforcement de capacités des associations paysannes ;
12. Finance islamique ;
13. Ingénierie financière ;
14. Recrutement-formation
15. Problématique genre et environnement.

III- FORMATION

Les formations relèvent de l'axe d'intervention du FNM ayant trait au renforcement des capacités des acteurs de la microfinance. Dans le cadre de la déclinaison du plan pluriannuel de renforcement des capacités du FNM au titre du premier semestre de l'année 2026, les centres d'intérêt pour lesquels des compétences seront sollicitées sont les suivants :

1. Gouvernance dans les SFD ;
2. Problématique du financement agricole par les SFD : notion de chaîne des valeurs, risques et maîtrise des itinéraires techniques et toute autre notion nécessaire à maîtriser pour la mise en place de produits adaptés au financement agricole et pour une bonne maîtrise de l'instruction technique des dossiers de crédits ;
3. Maîtrise du financement des maillons des chaînes de valeurs ;
4. Finance digitale ;
5. Nouveaux paradigmes de la microfinance ;
6. Formation en informatique ;
7. Cartographie des risques liés à la Finance digitale ;
8. Gestion des performances sociales ;
9. Education financière des clients ;
10. Gestion comptable et financière ;
11. Audit et notion de risques dans les SFD ;
12. Système de gestion ;
13. Nouveau référentiel comptable ;
14. Nouvelle réglementation ;
15. Gestion opérationnelle ;
16. Suivi-Evaluation et Rapportage ;
17. Viabilité et pérennité ;
18. Technique d'élaboration des états financiers ;
19. Technique de mobilisation de ressources ;
20. Développement de nouveaux produits ;
21. Technique de mise en place de produits pertinents d'épargne ;
22. Finance islamique ;
23. Entreprenariat féminin ;
24. Résotage et stratégie de distribution des produits locaux ;
25. PME-PMI
26. Finance verte.



IV- PRESTATIONS D'APPUI

Les prestations d'appui sont des prestations spécifiques offertes par des personnes morales spécifiques (notamment : Cabinets d'Expertises Comptables inscrits à l'ordre des experts comptables et comptables agréés du Bénin et Cabinets développant des solutions informatiques appropriées aux SFD) et ayant trait à :

1. l'appui au suivi du portefeuille des SFD partenaires et à leur audit et vérification comptables et financiers réguliers en vue de la prévention des actes de mal gouvernance au niveau de ces derniers ;
2. l'appui à la mise en place et à l'entretien de système d'information de gestion appropriés ;
3. l'assistance comptable et à la conformité à la nouvelle réglementation des systèmes financiers décentralisés ;
4. Appui au développement des MPTE.

V- AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES

1. Marketing/communication /publicité/événements ;
2. Hôtellerie/Billetterie/Tourisme/Restauration/Hôtesses/
Décoration ;
3. Imprimerie/Reprographie/sérigraphie ;
4. Photographie/Reportage ;
5. Location de véhicule ;
6. Garage de Mécanique/Electricité/Tôlerie et peinture automobile
(spécialisé dans la réparation des véhicules 4*4 Toyota, Nissan,
Volkswagen) ;
7. Maintenance appareils de froid et climatisation, groupes électrogènes ;
8. Maintenance informatique ;
9. Fourniture, installation et maintenance de système de sécurité/
Incendie/Alarme ;
10. Infrastructure et réseaux informatiques ;
11. Autres prestations.

VI- TRAVAUX DE BTP

1. Ingénierie en Génie Civil/Architecture ;
2. Menuiserie/Plomberie/Electricité/Peinture Bâtiment ;
3. Décoration d'intérieur ;
4. Autres travaux de BTP.

Documents constitutifs du dossier de l'Avis à Manifestation d'Intérêt

Les dossiers de soumission en un (01) seul exemplaire original, rédigé en langue française et relié en un document unique, doit être présenté par thématique choisie. **Un soumissionnaire ne doit excéder trois (03) domaines d'activités.**

Les dossiers de soumission doivent être composés des pièces ci-après :

1- Pour les personnes physiques

- une lettre de manifestation d'intérêt qui précise le domaine pour lequel l'intérêt est manifesté, datée et signée de la personne qualifiée ;
- un Curriculum Vitae détaillé du Consultant avec photo ;
- une copie de chaque diplôme universitaire obtenu ;
- une note détaillée sur les expériences au cours des cinq (05) dernières années de prestations intellectuelles pertinentes sur la rubrique objet de la manifestation d'intérêt avec les attestations de bonne exécution desdites prestations émises par les commanditaires.

2- Pour les personnes morales (Etablissements, sociétés et autres structures compétentes)

- une lettre de Manifestation d'Intérêt pour faire partie des fournisseurs et/ou prestataires du FNM au titre du premier semestre de la gestion 2026 ;
- une présentation détaillée du cabinet appuyé par un résumé de ses principales références ;



- une Attestation de non faillite ;
- une Attestation fiscale ;
- une Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) valide ;
- une photocopie de l'extrait de l'inscription au Registre de Commerce ;
- un Relevé d'Identité Bancaire ;
- une attestation d'immatriculation IFU ;
- preuves des références et expériences de l'entreprise ;
- toute autre information jugée utile.

NB : les structures ou personnes physiques relevant de l'espace UEMOA, compétentes dans l'un des domaines ci-dessus cités et désireuses d'entrer en partenariat avec le FNM devront donner la preuve de leur régularité dans leur pays d'origine.

Toutes ces pièces doivent être reliées en un document unique et déposés en un (01) exemplaire original, rédigé en langue française et relié, au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Fonds National de la Microfinance, bureau 106 au 1^{er} étage.

Lot 1409 Parcelle T -Houéyiho - 01 BP 909 - Cotonou

Téléphone : +(229) 21 30 05 18 - **E-mail : fnm@fnm.bj**

Les lettres de manifestation doivent préciser obligatoirement les domaines pour lesquels l'intérêt est manifesté. L'intérêt peut être manifesté pour plusieurs domaines.

Il est rappelé aux divers prestataires et fournisseurs ayant des contrats chevauchant sur deux années, dont les contrats sont en cours et qui désirent poursuivre le partenariat avec le FNM, qu'ils doivent observer la même procédure.

Le dernier délai pour déposer un dossier pour être pris en compte parmi les potentiels fournisseurs et prestations du FNM au titre du premier semestre



de 2026, est fixé **au 30 janvier 2026**. Passé ce délai, aucune autre demande d'agrément ne sera prise en compte au titre du premier semestre 2026.

Le présent appel peut être consulté :

- ✓ au Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
- ✓ sur le site internet **www.fnm.bj** et sur le tableau d'affichage du FNM situé au rez-de-chaussée de son siège ;
- ✓ à la Mairie de Cotonou ;
- ✓ à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- ✓ à la Chambre des métiers
- ✓ à la Préfecture de Cotonou.

Cotonou le 23 décembre 2025

La Personne Responsable des Marchés Publics


REPUBLICA DU BENIN
MASM
FONDS NATIONAL DE LA MICROFINANCE
La Personne Responsable des Marchés
Publics (P R M P)
Zakiyath ASSOUMA KARIM